

27 personnes reçoivent en Belgique une rente allemande après avoir collaboré

Belga

Mis en ligne mardi 28 mars 2017, 19h21

Ces personnes ont servi dans l'armée allemande et ont été blessées pendant la Seconde Guerre mondiale.



Vingt-sept personnes reçoivent en Belgique une rente de l'Allemagne parce qu'elles ont servi dans l'armée allemande pendant la Seconde Guerre mondiale et ont été blessées, a indiqué mardi l'ambassadeur d'Allemagne à Bruxelles, Rüdiger Lüdekring, devant la commission des Relations extérieures de la Chambre.

Le problème est lancinant depuis de nombreuses années. Des Belges qui ont rejoint la Waffen-SS pendant la guerre ont bénéficié d'une rente de l'Allemagne, selon des travaux menés par des chercheurs. Leur nombre et les conditions dans lesquelles ils ont reçu cette pension suscitent de nombreuses questions. A la suite des travaux du Groupe Mémoire et d'Alvin De Koninck, fils d'un résistant, des députés du PS, du sp.a et de DÉFI ont déposé une proposition de résolution pour tirer l'histoire au clair.

385 euros par mois

L'octroi de cette rente, d'environ 385 euros par mois, est soumis à la vérification des actes commis par le bénéficiaire. L'Allemagne veut s'assurer qu'elle n'est pas versée à des criminels de guerre et s'appuie pour ce faire sur les travaux du Centre Simon Wiesenthal, a expliqué M. Lüdekring.

L'ambassadeur n'a pas donné plus de détails, notamment l'identité de ces bénéficiaires, afin de ne pas enfreindre les règles sur la protection des données personnelles, ni le nombre de personnes qui en ont bénéficié par le passé ou si elles ont la nationalité belge ou allemande. Il a toutefois assuré les parlementaires de la disposition de son pays à coopérer dès lors que des cas concrets lui étaient soumis. Jusqu'à présent, il n'a jamais reçu de demande du gouvernement belge, a-t-il précisé.

La difficulté pourrait résider dans l'identification de cas concrets. Après la guerre, 32.000 personnes ont été condamnées pour des faits de collaboration avec l'ennemi par la justice militaire. La Belgique ignore qui parmi elles a servi dans l'armée allemande et a sollicité cette rente. Les recherches historiques actuelles ne permettent pas de répondre à cette question, a fait remarquer l'historien Dirk Lutyen, membre du Centre d'études et de documentation Guerre et Sociétés contemporaines (Ceges). La résolution propose à cet effet de constituer une commission scientifique qui se pencherait sur la faisabilité d'une liste de potentiels bénéficiaires.

« Un de trop »

Même s'ils ne sont plus très nombreux, les survivants de cette époque ont conservé leur détermination à faire toute la lumière sur ces pensions qu'ils dénoncent. « *Pour nous s'il y en avait encore un, ce serait un de trop* », a lancé Pierre-Paul Baeten, président du Groupe Mémoire et résistant arrêté à 17 ans par la Gestapo avec l'aide de collaborateurs flamands.

Un groupe de travail se réunira sous la direction de l'un des auteurs de la résolution, Olivier Maingain (DéFI), afin de soumettre une proposition aux autorités allemandes.

<http://www.lesoir.be/1470566/article/actualite/monde/2017-03-28/27-personnes-recoivent-en-belgique-une-rente-allemande-apres-avoir-collabore>